

Catalogue ENSV

Dates / Code EPICEA

voir site ENSV

<http://www.ensv.fr/formations/format>
ion-continue

Durée : 3 jours (1/2 journée uniquement pour les inspecteurs juniors puis 2,5 jours pour tous les inspecteurs)

Lieu : Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) – Marcy l'Etoile

Public :

Inspecteurs en direction départementale ou service régional de l'alimentation chargés de l'inspection des établissements d'expérimentation animale.

Organismes pressentis pour intervenir :

- Référent expérimentation animale,
- Enseignants des écoles vétérinaires,
- Responsables d'établissements d'expérimentation animale,
- Ministère chargé de l'enseignement et de la recherche,
- Ministère chargé de l'intérieur

Responsable pédagogique :

Geneviève CASCHETTA, ENSV-FVI

Inscriptions :

ENSV-FVI

1, avenue Bourgelat

FR-69280 MARCY L'ETOILE

formco@vetagro-sup.fr

télécopie +33 (0)4-78-87-25-48

Prix d'inscription : 800 €

Les agents effectuant des missions pour le compte du ministère chargé de l'agriculture bénéficient de la gratuité pour cette formation.
Commanditaire : ministère chargé de l'agriculture.

www.ensv.fr

Expérimentation animale

Contexte :

Selon la directive européenne 2010/63/UE, transposée en février 2013 l'utilisation des animaux à des fins scientifiques doit répondre à la règle des 3R mise en exergue dans ce nouveau texte : Remplacement des animaux quand cela est possible, Réduction de leur nombre en fonction des procédures, et « Raffinement », c'est-à-dire utilisation des meilleures techniques à disposition et limitation, tant que faire se peut, des dommages causés à l'animal.

La transposition de cette directive a apporté d'importantes modifications dans le suivi des établissements d'expérimentation et la gestion de ces dossiers par les inspecteurs.

Objectif général :

Disposer des outils indispensables pour réaliser des inspections en établissement d'expérimentation animale, mise à jour des connaissances très évolutives dans le domaine de la recherche.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir ou maintenir des compétences dans le domaine spécialisé de l'inspection en expérimentation animale ;
- Connaître la nouvelle réglementation dans le domaine de l'expérimentation animale ;
- Connaître les méthodes d'inspection ;
- Savoir analyser différentes situations conformes et non-conformes, que ce soit dans le cadre de l'agrément des établissements ou leur inspection, et appliquer les procédures administratives ou judiciaires adéquates.

Contenu :

- Evolutions réglementaires au niveau national et européen dans le domaine expérimentation animale et conséquence dans le suivi des établissements ;
- Utilisation des grilles d'inspection et vadémécum, conduite de l'inspection pour les inspecteurs juniors ;
- Eléments de maîtrise des protocoles d'expérimentation (suivi sanitaire, bien-être animal, types de procédures, réhabilitation...).

Méthodes pédagogiques : apports réglementaires, conférences par des personnalités professionnelles, échanges de pratiques entre les inspecteurs et la référente nationale...

Pré-requis :

Connaissance de la réglementation relative à l'expérimentation animale et notamment de la lettre à diffusion limitée DGAL /SDSPA/ N° 00499 du 22 mars 2010 et de la note de service DGAL/SDSPA/N° 2011-8150 du 28 juin 2011.